

Pour les congés hormonaux

Nous revendiquons 26 jours/an de congés payés hormonaux, ou de journées d'absence rémunérées, sans préavis et sans justificatif. **Afin d'éviter toute discrimination transphobe ou sexiste, ces congés doivent être accessibles à toutes et tous quel que soit leur genre ou leur mention de genre à l'état civil.**

ORIENTATIONS